

Cahier des charges pour l'organisation des tournois vétérans

Les demandes d'organisation d'un tournoi vétérans doivent parvenir à la Cellule des compétitions individuelles au plus tard le 30 juin de la saison précédente afin d'être traitées de manière prioritaire.

Pour permettre l'intégration du tournoi dans le calendrier, le club organisateur doit proposer trois dates possibles lors de la demande via le formulaire en ligne. À défaut, la demande pourra être refusée ou ne pas être traitée prioritairement.

Les tournois vétérans ne pourront pas être organisés :

- Un week-end où il y a déjà un tournoi vétérans
- En même temps qu'une organisation provinciale.
- En même temps que les Championnats de Belgique A s'ils ont lieu dans la province ou s'ils ont lieu dans un rayon de 50 kms
- En même temps que les Championnats Individuels de l'AFTT

Ces règles sont applicables à tous les clubs, sauf accord contraire de la Cellule.

Le tournoi sera ouvert sur le site un mois avant la date prévue.

Le CPH prélèvera 15 % du montant des inscriptions.

Le prix de l'inscription est fixé à 10€, dont 1€ sera récupéré pour les lots de la phase finale.

Des frais d'organisation pour couvrir une partie des frais d'arbitrage sont demandés en fonction du nombre de table :

6	8	10	12	14	16	18	20	22	24
50€	55€	60€	65€	70€	75€	80€	85€	90€	95€

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Ce qu'il faut fournir au staff arbitral :

- Un casse-croûte doit être offert à midi
- Un casse-croûte doit être offert au soir si le tournoi dépasse 20h
- 5 tickets pour boissons non alcoolisés doivent être fourni

La désignation du staff arbitral se fait par la Cellule Arbitrage et son défraiement est pris en charge par le CP.

L'affiche du tournoi peut être envoyée à la Cellule afin d'être publiée sur le site.

Le rapport du tournoi doit être transmis au maximum 48 heures après la fin du tournoi, au moyen du document prévu à cet effet par le JA.

Pour toute demande ou transmission de document, merci de contacter la Cellule à l'adresse suivante : competitions.individuelles@pinghainaut.be

CPH - COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

SIEGE : Avenue Eugène Mascaux, 486

6001 Marcinelle

IBAN : BE79 7509 0619 0633

SITE : <https://hainaut.aftt.be>

CONTACTS

Président : André Mahieu - andre.mahieu@pinghainaut.be - 0477/48.55.89

Secrétaire : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

Trésorier : Luc Albert - luc.albert@pinghainaut.be - +32 475 73 44 05

Interclubs : Mathieu Jasinski - mathieu.jasinski@pinghainaut.be - 0466/05.78.59

